

Compte-rendu

Organisation du Procès en Appel de la RSE

Copil du 18 Mai 2016

Lieux envisagés

* Nouvelles idées de lieux

Lieux	Commentaires	Personne en charge
Entiore*		Jacques
École d'Ingénieurs de Purpan*		Thierry
IAE	Si besoin de beaucoup de salles annexes, ça peut être compliqué	Jacques
La Chapelle	Dossier déposé, en attente d'une réponse	Arnaud
Tribunal de Grande Instance	?	CJD
Théâtre Garonne	Pas dispo	Bérénice
Quai des savoirs	Pas dispo	Bérénice
Bourse du travail	?	Arnaud
Espace Job	Trop petit	Margot
Muséum	?	Daniel avec Mairie

Animation Participative

Base 150 participants

- A l'issue des inscriptions 10 groupes de 15 personnes seront constitués en amont de l'événement. Ainsi, lors de l'émargement, une étiquette leur sera remise avec leur numéro/couleur de groupe, leur nom et prénom, leur société et leur fonction.
- 10 membres du Copil auront le rôle d'animateur de groupe. A la fin du temps de réflexion accordé à chaque groupe, les animateurs se retrouveront pour mettre en commun et organiser la restitution.
- Une œuvre collective pourrait être créée par l'ensemble des participants pendant les 30' (temps d'organisation des animateurs).
- Le groupe formé par *Bérénice, Nathalie, Arnaud, Sophie et Jérémy* s'occupera de la mécanique d'animation et de participation du public.

Déroulé

13h30 : accueil

14h00 : début du procès

- Acte 1 : 1h
- Acte 2 : 1h
- Dans chaque acte :
 - Lecture de l'acte : 2-5'
 - 3 Témoins : 30' (10' chacun)
 - Procureur et avocat : 20' (10' chacun)
 - 2 Experts : 10' (5' chacun)

16h00 : Participation public - 1h (15' de « logistique », 30' d'échange, 15' de validation »)

17h00 : Les animateurs de chaque groupe se retrouve pour organiser la restitution pendant que les participants prennent une pause et crée une oeuvre collective 30'

17h30 : Restitution des délibérations 30'

18h00 : Verdict et Conclusion

1^{er} chef d'accusation

La RSE est accusée de détourner
l'entreprise de son véritable objectif :
la création de valeur(s).

Les intervenants pressentis

- Procureur : Hervé Penan
- Avocat : Marie-Pierre Blin-Franchon (maître de conférence en droit)
- Expert : Olivier Burnin et Gerard Jazottes
- Témoins pressentis :

2^e chef d'accusation

La RSE est accusée de ne pas être un levier suffisamment fort pour soutenir la transformation de l'entreprise et de la société.

La RSE est perçue comme un garde fou pour ces nouveaux modèles qui souvent font fi de toutes règles ou respects de l'individu.

La RSE dit modérons, ralentissons mais vu l'urgence, est-ce la bonne méthode ? L'angle environnement est très facile à mettre en oeuvre, mais l'angle social est souvent plus problématique.

Les intervenants pressentis

Procureur : Odile VL

Avocat : François Garreau ou Sandra Latour

Sujet 1 :

→ *Pr Wélyne : le pouvoir des parties prenantes.* Agir véritablement en tant que partie prenante face à la problématique des entreprises qui font de la biopiraterie sous prétexte de RSE créant une dépendance et des emplois non pérennes.

L'entreprise définit les parties prenantes, elle-même avec qui elle va dialoguer. C'est une déformation du concept du dialogue avec les parties prenantes.

Sujet 2

La question des communs : comment éviter les captations privées (eau...)

→ *Hervé Gbego, compta durable – compta universelle*

Sujet 3

Quel impact de la RSE sur la transformation des modèles d'organisation du travail et les modèles économiques ?

- *Malango*

- *Clinique Pasteur*

- *Université populaire de Toulouse*

- *CERTOP (De Terssac) : labo Jean Jaurès, CNRS (recherche sur les modèles organisations...)*

- *Midact*

- *La place du syndicat*

- *Mutualité française*

- *Université du Nous*

- *La Volte – Vent debout*

- *Réseau salariat*

Prochains RDV

- Prochain Copil :

Le vendredi 17 juin à 9h30 à ICOM Communication, 15 avenue du Général Lionel de Marmier.